

Le 13/03/2026

**ARRETE n° 2026-754**

Le maire de la ville de Bressuire

**VU** les conditions météorologiques constatées et annoncées, notamment de fortes précipitations (10 mm de pluie tombés cette nuit et 21 mm annoncés pour cet après-midi),

**VU** l'état des terrains de sports de plein air directement dépendants de ces conditions,

**Considérant** que l'utilisation des terrains pourrait entraîner des dégradations importantes compromettant leur remise en état et leur utilisation future ;

**ARRETE**

**Article 1**

La pratique de toute forme d'activité sportive, compétitive ou de loisir, est strictement **INTERDITE** à compter du **vendredi 13 mars 2026 à 13h30** et jusqu'au **dimanche 15 mars minuit inclus, à l'exception d'1 match de championnat par terrain d'honneur** sur les terrains enherbés suivants :

- Stade Alain METAYER :
  - Terrain d'honneur
  - Annexe 2
  - Annexe 3
  - Terrain d'entraînement de Rugby
- Stade Jules Ferry
- Stades de Saint-Porchaire
- et tous les terrains des Communes déléguées

**Article 2**

La directrice générale des services, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

L'Adjoint au Maire,  
En charge des Sports et de  
l'Évènementiel



Alain ROBIN

Mis en ligne le 13-03-2025